LYMAE FORMATION
Expertise Droit et Pratique des Contrats Publics

PROGRAMME DE FORMATION

LES MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE - MAPA

Durée : 2 jours

Objectifs :

- Appliquer les principes de la commande publique tout au long de la procédure
- Connaître les textes réglementaires en vigueur et savoir les hiérarchiser
- Connaître les seuils et les obligations de publicité jusqu'à 90 000 €
- Connaître le CCAG/FCS, savoir identifier les mentions obligatoires dans les pièces du marché
- Savoir différencier procédure et marché, les différentes formes de marché
- Anticiper les principales sources de contentieux
- Disposer de sources de jurisprudence, savoir hiérarchiser les arrêts
- Savoir rédiger une fiche de recensement et l'avis d'attribution

Programme

- Le recours à la procédure adaptée

Le contexte réglementaire
La définition d'un MAPA
Les principes fondamentaux de la commande publique
Application et vérification des principes tout au long de la procédure
La maîtrise des seuils en matière de procédure adaptée et leur conséquence
Les obligations de publicité jusqu'à 90.000 €
Les mentions obligatoires dans un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'un MAPA
Les dispositions du code des marchés publics applicables aux MAPA : définition des besoins, publicité, application des principes généraux
Les dispositions du décret des 15.000 €ht

Les différentes formes et typologies de MAPA

La différence entre procédure et marché
Les différentes typologies de marchés
L'utilisation de la forme non écrite
L'achat à partir de devis et que doit contenir une demande de devis
L'achat à partir d'un catalogue
Rédiger un marché à procédure adaptée
* Rédaction des pièces liées à la consultation
* Rédaction des pièces contractuelles du marché
* Rédaction de l'avis d'attribution
* Rédaction d'une fiche de recensement
Les dispositions du CCAG FCS et le principe de dérogation des clauses
Les modalités de mise en concurrence prévues à l'article 28 du CMP
Les prestations issues des articles 29 et 30 du CMP

Les spécificités de l'article 30 du CMP et son devenir
Les conditions de recours à l'article 27-III du CMP

Le contentieux dans les procédures adaptées
Savoir détecter les sources de contentieux et les éviter
Jurisprudence et décisions concernant les procédures adaptées (TA, CAA, TGI et CE)
La hiérarchisation des arrêts
Savoir disposer de sources jurisprudentielles
(Un recueil de jurisprudence avec décisions commentées est remis au stagiaire le premier jour de la formation).

Les contrôles en matière de procédures adaptées
Le contrôle des pièces de la consultation avant publication.
Le contrôle à l'exécution du marché issu d'une procédure adaptée
Les compétences en matière de signature.
Le circuit des signatures.

Cas pratiques :
- QCM de contrôle des connaissances
- Exercices de réflexion

Etude de cas :
- Choix des modalités de mise en concurrence à partir d'une expression du besoin et rédaction des mentions obligatoires
- Rédaction des pièces liées à la consultation (Règlement de consultation, avis d'appel public à la concurrence)
- Rédaction des pièces contractuelles (AE, CCAP, CCTP, Annexes)

Répartition théorie / pratique : 60% théorie et 40% pratique.
- La partie théorique est traitée le matin et en début d'après midi.
- La partie pratique est traitée l'après- midi.

ou selon les souhaits du stagiaire
- une alternance entre théorie / pratique après chaque thème étudié toujours en respectant la proportion 60/40.